

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 53 (1958)

Heft: 3-4-fr

Artikel: Comment les St.-Gallois ont sauvé leur historique Maison des Halles

Autor: E.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son utilisation industrielle dormaient depuis longtemps dans un tiroir. Récemment, une commission fédérale s'est mise à en étudier les différents « paliers ». En même temps, on examine la possibilité d'une liaison par bateau entre le port de Brugg et le lac des Quatre Cantons. La région d'Aristau fait l'objet, pour sa part, d'un plan d'amélioration foncière par drainage; ces études sont en cours depuis plusieurs années et l'on parle de 2000 ha. qui seraient voués à la culture intensive. Les jours de notre réserve sont comptés.

Il n'a jamais été dans l'intention du « *Naturschutz* » argovien de combattre cet important aménagement, bien que de nombreux agriculteurs se montrent très réservés en raison du coût de l'entreprise. Toutefois, on est fermement décidé à exiger que les exagérations souvent constatées en pareils cas soient évitées, et que la beauté du site soit sauvegardée dans toute la mesure possible.

— En revanche, en ce qui concerne la rivière elle-même, son sort est hors de discussion: elle doit être préservée. Les amis de la nature l'ont signifié clairement dès avant la guerre. Cela ne veut pas dire que tel ou tel tronçon, surtout s'il est sans intérêt esthétique, ne puisse être sacrifié à nos besoins d'énergie électrique. Mais tout le reste devra être défendu. Ce point de vue commence à être admis jusque dans les milieux gouvernementaux et industriels.

K. Rüedi, Aarau

(Adaptation française de C. B.)

Comment les St-Gallois ont sauvé leur historique Maison des Halles

Peu de sujets de disputes, dans nos cités helvétiques, soulèvent autant de remous que lorsqu'il s'agit de décider si un édifice historique doit être ou non sacrifié au « progrès », et particulièrement au trafic motorisé. La population se trouve soudain divisée, quel que soit par ailleurs l'éventail politique, en « radicaux » (partisans des solutions radicales) et en « conservateurs »; et, pour quelques semaines, les esprits se trouvent classés dans des catégories inhabituelles.

C'est ce qui vient de se produire à St-Gall, où le sort de l'ancienne Maison des Halles, sur la place du Marché, était en question.

L'édifice, dont la construction fut décidée en 1581, garda longtemps sa destination première. Au siècle dernier on y introduisit un bureau de poste, des magasins, des appartements. Ce nouvel état aurait pu durer longtemps encore, si des voix ne s'étaient élevées, disant: « Qu'on démolisse cette vieille bicoque et qu'on puisse enfin circuler! »

Les autorités municipales avaient cependant de bonnes raisons d'y regarder à deux fois; elles se souvenaient de l'année 1877: en ce temps-là, c'est l'Hôtel de Ville lui-même qui fut offert en holocauste — déjà — au trafic. Un superbe Hôtel de Ville de 1564 avec salle du Conseil, salle bourgeoise, où les destins de la cité s'étaient inscrits pendant des siècles. On n'en sauva que la vieille horloge et le clocheton, qui furent transférés sur la Maison des Halles, d'un style très apparenté. Et St-Gall se trouve être ainsi la seule commune importante de Suisse qui n'ait pas son « Rathaus ».

Avec cet ancien péché sur la conscience, la Ville examina le moyen de prendre en considération les intérêts du trafic tout en conservant le bel édifice. Elle trouva une excellente solution: refaire des halles au rez-de-chaussée, et aménager à l'étage une salle du Conseil et une grande salle d'exposition; autrement dit, recréer en





quelque sorte un Hôtel de Ville. Quant au trafic, l'autorité s'exprimait ainsi: « La vieille ville ne doit pas être sacrifiée aux exigences d'une circulation de plus en plus intense; elle serait bientôt détruite. Bien au contraire, le trafic motorisé devra être peu à peu limité au factage. De nouvelles voies devront être aménagées de façon à détourner la grande circulation à l'extérieur, et à en améliorer la fluidité. » A longue échéance, c'est bien là la vraie solution. Le plan des autorités impliquait d'ailleurs un certain élargissement du passage critiqué, qui est déjà réalisé aujourd'hui. La démolition ne s'imposait donc nullement.

La question fut soumise au peuple. Tous les partis, toutes les associations influentes, toute la presse appuyaient le projet officiel, cependant que les associations de motorisés restaient l'arme au pied. Mais cette unanimité ne devait pas faire illusion. Dans les auberges, dans les rues et sur les places, on discutait ferme, à grands coups de « slogans » ou de mots d'ordre sommaires, comme il est de règle en pareille circonstance. Et le jour du scrutin arriva, dans une atmosphère d'extrême tension, que les chiffres traduisent bien: 6147 voix pour la démolition, 6448 pour le maintien et la restauration du bâtiment! La Maison des Halles était sauvée par 301 voix de majorité... Résultat heureux non seulement pour elle, mais pour l'esprit de la cité lui-même, pour l'avenir de St-Gall. Comme on connaît les habitants, les partisans de la démolition ne seront pas les derniers à faire admirer la maison à leurs descendants!

La restauration est devisée à 870 000 francs. La Confédération versera un subside de 125 990 francs (c'est compté au plus juste!), le bâtiment ayant été jugé digne d'un classement à l'échelle nationale. Ce qui lui assure une protection efficace contre l'arbitraire des zéloteurs du sacro-saint trafic.

Cette votation fait irrésistiblement songer à celle qui eut lieu il y a près d'un

A gauche en haut: La « vieille bicoque » à laquelle une partie des habitants de St-Gall reproche d'embouteiller la circulation.

A gauche en bas: Maquette de la future place du Marché, où la Maison des Halles retrouvera tout son prestige.

Ci-dessus: La solution d'avenir, qui permettra de canaliser sous les arcades le flot des piétons.



L'ancien Hôtel de Ville de St-Gall, qui fut sacrifié au trafic en 1877, revit sur ce document rarissime des débuts de la photographie.



Autre exemple de barbarie, unanimement déploré aujourd'hui, qui peut servir d'avertissement: en 1864, les Bernois décidèrent à quatre voix de majorité de raser la tour Saint-Christophe, au moment de la construction de la gare. A gauche, la façade de l'hôpital des Bourgeois et le clocher de l'église du Saint-Esprit.

siècle à Berne, au sujet de la tour Saint-Christophe, à l'entrée de la vieille ville. Le combat dura quelque dix ans, passionné, et se termina en décembre 1864 par la victoire des « progressistes », à... 4 voix de majorité. Cette décision est jugée barbare aujourd'hui par tous les Bernois, qui en éprouvent encore remords et honte. En 1937, M. Markwalder, chancelier communal et archiviste de la ville, publia une brochure sur l'affaire de la tour St-Christophe; elle peut être produite utilement chaque fois qu'en Suisse se pose un problème de cette nature; elle y apporte toutes les lumières désirables et prend valeur d'avertissement.

La Maison des Halles de St-Gall n'est pas l'égale de ce fameux et malheureux monument bernois. Néanmoins le « Heimatschutz », qui n'a pas manqué d'être à la pointe du combat, a éprouvé une joie légitime en constatant que la légère majorité, cette fois, s'est trouvée du bon côté.

E. L.

(adapté par C. B.)